

Le Lien

Vivre à Vaudevant



*L'équipe municipale vous convie à la cérémonie des
vœux qui aura lieu*

*Le dimanche 13 janvier 2019 à 10h30,
à la salle du conseil municipal*

2018 / n°12

Éditorial

À travers ce bulletin d'informations, l'équipe municipale vous présente comme chaque année une synthèse de la vie communale. Toujours attendu, il permet de garder mémoire de ce qui se décide, se fait, se passe, se fête, se prévoit au sein de notre collectivité.

Ce bulletin municipal ne saurait être exhaustif tant la diversité de l'action communale est une réalité qu'il est impossible de retranscrire tout ce que vos élus et agents peuvent entreprendre chaque jour pour entretenir notre patrimoine et nos réseaux, rendre aux habitants les services attendus, préparer l'avenir tout en faisant face aux imprévus du quotidien.

Au cours de cette année 2018, notre commune a été marquée par d'importants travaux avec en particulier la réfection de la voirie de la *traversée du village*.

Évidemment, comme toujours, cela engendre des désagréments que les riverains ont bien acceptés et à qui nous adressons nos remerciements pour leur compréhension.

L'année 2018 a été riche d'autres réalisations et de diverses animations que vous découvrirez au fil du bulletin.

Pour 2019, les projets ne manquent pas, plusieurs dossiers importants devraient évoluer de manière significative :

- La mise en accessibilité des différents bâtiments communaux, aux personnes à mobilité réduite, avec la création d'un WC dans le prolongement de la salle des fêtes,
- L'achèvement de la procédure d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU),
- La réalisation d'importants travaux de voirie,
- L'aménagement du secrétariat de mairie afin d'améliorer sa fonctionnalité.

D'autres projets sont également à l'étude actuellement ; nous vous tiendrons informés de leur avancement.

Pour mener à bien ces différents projets, nous avons besoin de l'aide de nombreux partenaires institutionnels (État, Région Auvergne Rhône-Alpes, Département de l'Ardèche, SDE07, SDEA, Syndicat des eaux Cance-Doux...) que nous remercions pour leur soutien.

Comme vous pouvez le constater, dans une période bien incertaine sur le plan économique, social et politique, nous mettons tout en œuvre pour que les évolutions de notre commune continuent, et cela sans augmentation de la fiscalité locale, malgré la baisse des dotations de l'État et l'imposition de nouvelles contraintes qui pèsent sur les finances communales.

Avant de conclure, nous tenons à souhaiter la bienvenue à tous les nouveaux habitants de notre commune et nous voulons remercier :

- Le personnel communal qui agit et œuvre pour le bien de tous,
- Les associations et leurs bénévoles pour leur dynamisme dans l'animation de notre village.

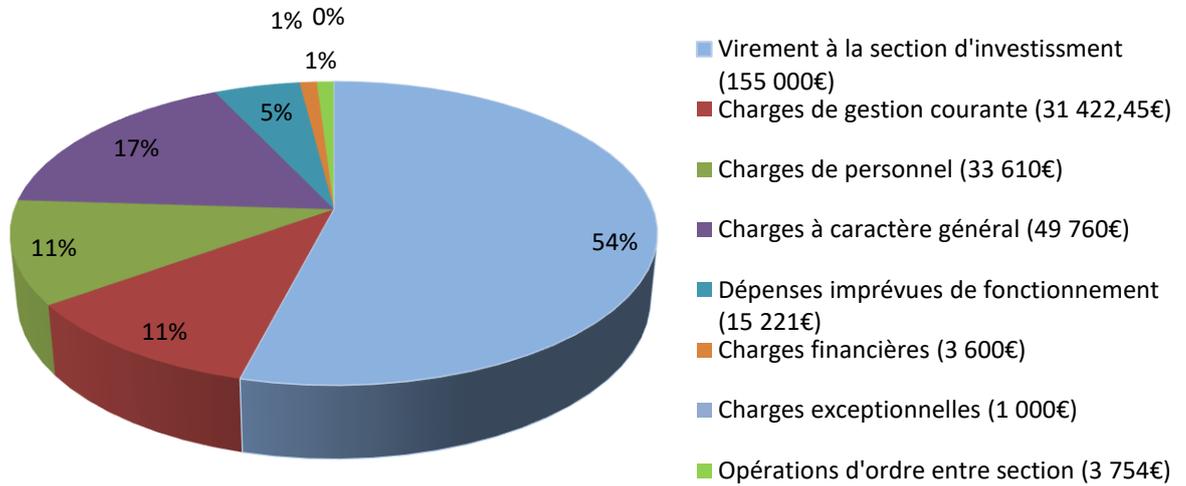
Nous souhaitons à chacune et à chacun d'excellentes fêtes de fin d'année, ainsi qu'une belle et agréable année 2019.

L'équipe municipale

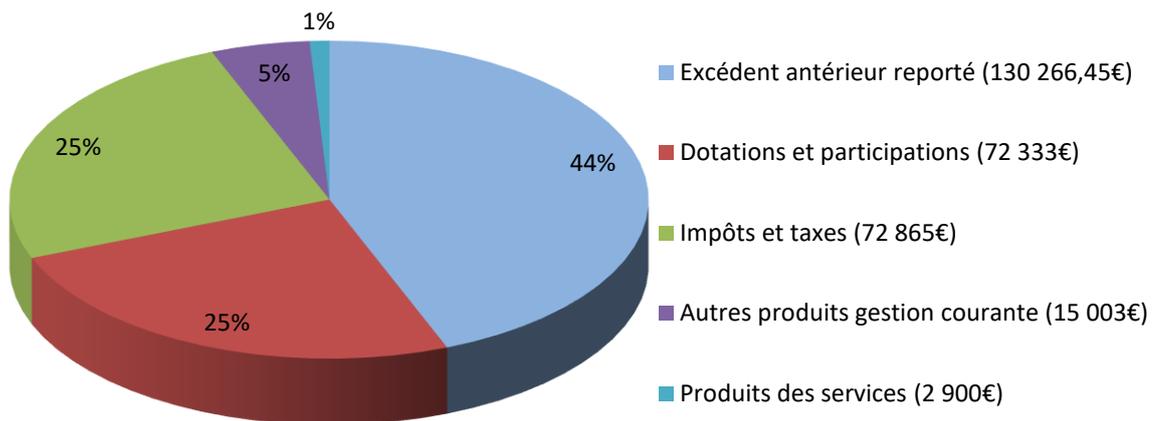
ÉCHOS DU CONSEIL MUNICIPAL

Budget Primitif 2018

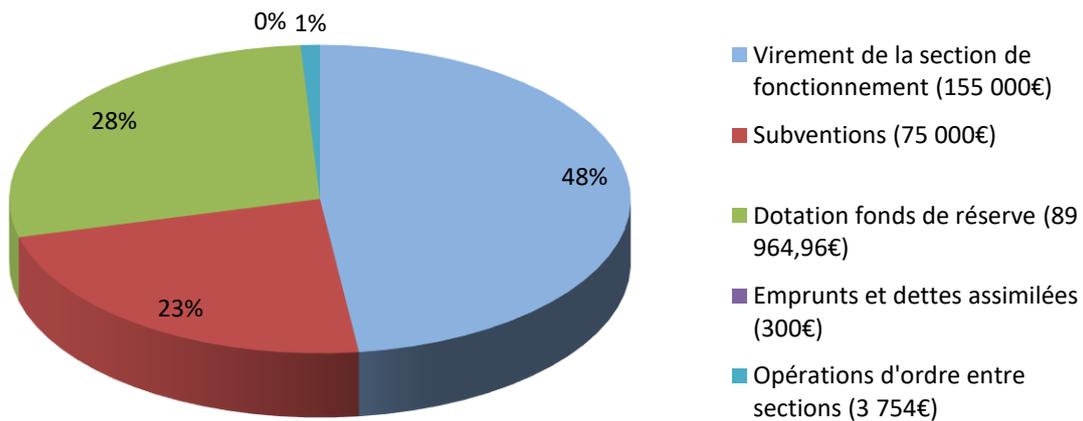
Dépenses de fonctionnement



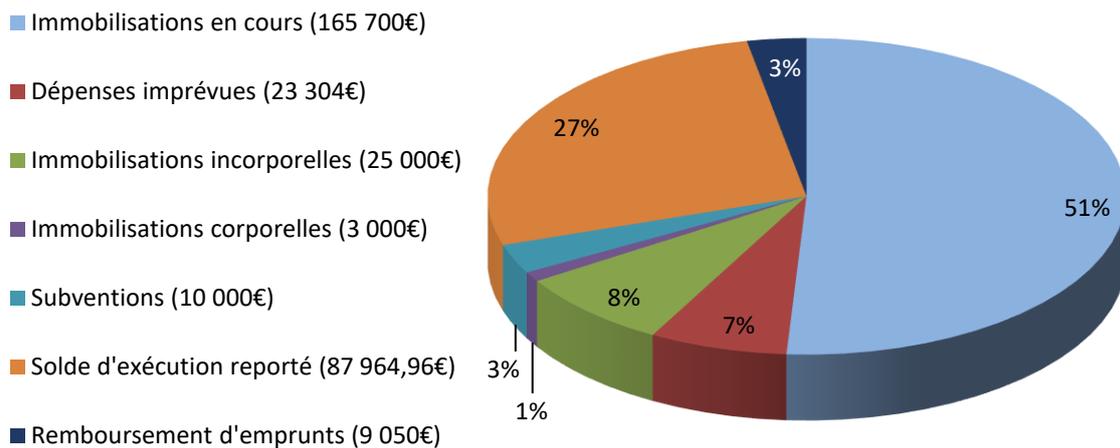
Recettes de fonctionnement



Recettes d'investissement



Dépenses d'investissement



Cette année, la commune a subventionné les associations suivantes :

- Association Communale de Chasse Agréée 100 €
- Association des Anciens Combattants 250 €
- Sou des écoles laïques de Saint Félicien 50 €
(pour l'organisation de la fête du Québec)
- ADMR des 3 rivières 400 €
(dont 100€ pour l'Association Cuisine Ardéchoise)
- Bibliothèque Pour Tous Saint Félicien 150 €
- Comité des fêtes de Vaudevant 1 150 €
(incluant une participation au tir du feu d'artifices de 850 €)

Une participation financière de onze euros par nuitée, a été attribuée pour chaque enfant de notre commune, qui a participé à une classe découverte organisée par l'école primaire où il est scolarisé.



Règlement Général pour la Protection des Données (RGPD)

Le 25 mai 2018, la réglementation sur la protection des données est entrée en vigueur (Loi RGPD).

L'utilisation des données à caractère personnel (par exemple : nom, adresse, date de naissance...) pour les collectivités est soumise à un cadre légal pour garantir le respect de la vie privée et des libertés individuelles.

Les objectifs du législateur européen exprimés à travers le Règlement Général pour la Protection des Données (RGPD) sont multiples.

Il s'agit de créer un cadre renforcé et harmonisé de la protection des données tenant compte des récentes évolutions technologiques (Big Data, objets connectés, Intelligence Artificielle) et des défis qui accompagnent ces évolutions. L'individu est placé au cœur du dispositif légal qui voit ainsi ses droits renforcés (consolidation des obligations d'information, restrictions en termes de recueil et de consentement, nouveau droit à la portabilité des données, à l'effacement, etc...).

En ce sens, le RGPD impose à tous les organismes publics de désigner un délégué à la protection des données.

Afin de se mettre en conformité avec le nouveau Règlement Général sur la Protection des Données Personnelles, notre collectivité a signé une convention d'accompagnement avec l'EPIC des Inforoutes pour une durée de trois ans.

La tarification appliquée par l'EPIC des Inforoutes à notre commune comprend un forfait, facturable uniquement la première année (phase initiale) de 310 € HT et un abonnement annuel de 240 € HT pour la réalisation des missions du DPO (Data Protection Officer).

BÂTIMENTS & TERRAINS

Suite au déménagement d'un locataire en mars 2018, des travaux de rafraîchissement (peinture, sols, etc...) ont été réalisés dans un des logements communaux.

Ces travaux ont été confiés à l'entreprise *Fombonne* d'Étables pour un montant de 6 138 € HT. Ce logement est à nouveau loué depuis le 15 juillet 2018.

L'entreprise *SANISAV* est intervenue en mars 2018 pour la remise en fonction du chauffage (aérotherme gaz) de l'église ; le coût de cette intervention s'est élevé à 363.42 € HT.

Concernant les **établissements recevant du Public (ERP)**, la vérification électrique obligatoire chaque année a été effectuée au mois d'avril par le cabinet *APAVE* pour un montant de 424.03 € HT et le contrôle annuel des moyens de sécurité incendie a été réalisé début décembre 2018 par l'entreprise *Incendie Ardrom*.

Terrain communal situé à Pervenchères :

Ce terrain d'une surface totale d'environ 8 000 m² dont 4 000 m² constructible est toujours proposé à la vente pour un montant total de 45 000 €. À noter qu'il est possible de le diviser en deux ou trois lots. Un projet d'aménagement prévoyant la construction de plusieurs maisons d'habitation est envisagé par la commune.

Véronique VERNET, agent d'entretien en charge des locaux communaux, est actuellement en congés maladie depuis plusieurs mois.

Nous lui adressons tous nos vœux de prompt rétablissement et espérons la revoir prochainement à son poste de travail.



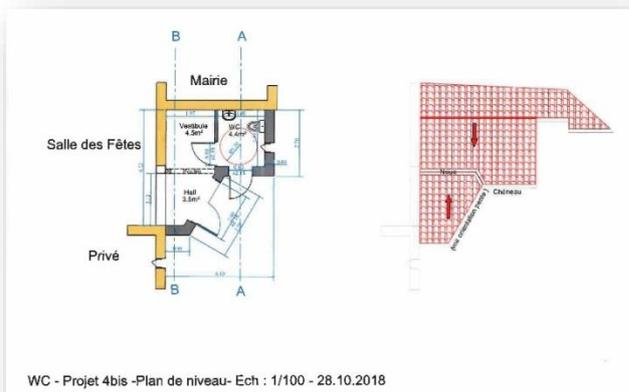
L'Agenda d'Accessibilité Programmé ayant été validé par les services de l'État en décembre 2016, les travaux d'aménagement permettant la **mise en accessibilité** des différents bâtiments communaux doivent être programmés (mairie, salle des fêtes, gîte d'étape, église).

Dans ce cadre, le conseil municipal envisage la création de toilette publique accessible aux personnes à mobilité réduite dans le prolongement de la Salle des Fêtes.

L'étude de faisabilité de ce projet a été confié au cabinet *Geoa* de Labatie d'Andaure pour un montant de 675 € HT.

La municipalité envisage la réalisation de ces différents travaux d'aménagement au cours de l'année 2019.

Pour la réalisation de ce programme global de travaux, la commune bénéficie d'un soutien financier de l'État d'un montant de 7 500 € au titre de la DSIL (Dotation de Soutien aux Investissements Locaux), une demande de subvention est actuellement en cours auprès de la Région Auvergne Rhône-Alpes.



VOIRIE & CIMETIÈRE

Les travaux de goudronnage réalisés cette année sur les voies communales d'Auternaud, des Bernardes, des Blaches, des Granges, de Lapras et de Rignot s'élèvent à 25 000.24 € HT.

Ces travaux ont été confiés à l'entreprise *EVTP*, en application des conditions du marché de voirie réalisé en 2016, par la Communauté de Communes du Pays de Saint Félicien.

Ce marché de voirie d'une durée de trois ans arrive donc à son terme, c'est pourquoi le conseil municipal a voté :

- La mise en place d'un marché de voirie commun avec d'autres communes du secteur,

- Le renouvellement de la convention d'assistance technique proposée par Arche Agglo (mise à disposition d'un technicien voirie, location de matériel).

Concernant l'entretien de nos voiries communales, la commune a confié :

- Les travaux de débroussaillage à l'entreprise Astier de Saint Félicien (1 410 € HT) ;
- Le curage des fossés à l'entreprise Bourjat Martial de Vaudevant (2 300 € HT).



Au cimetière, la porte d'entrée devenue trop vétuste a été remplacée par une nouvelle porte en bois ; celle-ci a été fabriquée et mise en place par l'entreprise *Bourret* de Saint Félicien pour un montant de 867 € HT.

La peinture de celle-ci a été effectuée par Alain Ponson, notre employé communal.

Fin novembre, un columbarium de six cases avec jardin du souvenir a été mis en place par la marbrerie *Pollet* de Saint Vallier pour un montant de 2 190 € HT. Une mise à jour des concessions et un projet de règlement sont actuellement en cours d'élaboration.



Réfection de la traversée d'agglomération de Vaudevant (RD115)

Suite au constat de dégradation de la route départementale (n°115) en traversée du village de Vaudevant et après réalisation de plusieurs sondages, il est ressorti une absence quasi-totale d'environ 1 000 tonnes de Grave Non Traitées 0/60 qui devaient assurer l'assise de la chaussée.

Pourtant, la mise en place de ces matériaux avait été prévue et facturée lors de la réalisation des travaux, en 2014.

Afin de mettre un terme aux différends, une convention tripartite a été validée par le Département de l'Ardèche, la Commune de Vaudevant et l'entreprise *Eurovia*.

À travers cette convention :

- l'entreprise *Eurovia* s'est engagée à reprendre à sa charge ce qui était dû au titre du précédent marché contracté avec la commune (terrassement

à moins 40 cm, puis empierrement et enrobés, y compris signalisation horizontale et résine décorative) ;

- le département a accepté de prendre à sa charge les éventuels travaux nécessaires au renforcement de la structure non prévus dans le marché initial (sur-profondeur de terrassement, empierrement) et la réalisation d'une couche de grave bitume 0/14.
- la commune de Vaudevant a pris à sa charge la réalisation du constat d'huissier préalable aux travaux, pour un montant de 5 624.68 € TTC.

Dès le retour du beau temps, il est prévu la mise en place des résines et de la signalisation horizontale.

La municipalité tient à renouveler ses remerciements aux riverains et aux habitants, qui ont fait preuve de compréhension et de patience malgré les contraintes inhérentes à ce chantier.



Démarche zéro pesticide



Les choses changent et la réglementation aussi ; aujourd'hui, la commune ne peut plus désherber comme avant.

De ce fait, le cabinet d'étude Urban et sens, mandaté sur notre commune par Arche Agglo, est intervenu afin de nous accompagner dans la mise en place d'un plan de désherbage, prévoyant une gestion différenciée de l'espace public.

Concrètement, cela se traduit par un zonage de la commune qui détermine les classes d'entretien. Par conséquent, les fréquences de désherbage, de tonte ou encore le type de fleurissement seront différents en fonction des différentes zones.

Dans le cadre de cette démarche, et comme vous avez ainsi pu le constater, du gazon a été semé par notre employé communal, au cimetière.

URBANISME

Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Comme nous l'avions annoncé dans le précédent bulletin municipal, la procédure d'élaboration du PLU arrive à son terme.

Ce projet de PLU n'a pas été soumis à une étude environnementale par la DREAL, il a été voté par le conseil municipal et devrait être approuvé au cours du 1^{er} semestre 2019, après enquête publique.

INFORMATION, ANIMATION



L'Ardéchoise

À l'occasion du passage de l'Ardéchoise, notre village a été à nouveau décoré. A ce titre, la commune a remporté cette année, le 1^{er} prix (d'un montant de 300 €) dans la catégorie Ardèche Verte. Merci à l'ensemble des bénévoles qui embellissent notre village, à cette occasion.

Exposition d'art

La municipalité remercie Monsieur Jean Collin et Monsieur Pierre-Claude Mathis pour avoir organisé chacun une exposition dans la salle communale au mois d'août.

Ces initiatives, qui contribuent à renforcer l'attractivité de notre territoire en période estivale, ont connu un beau succès.



Repas des aînés



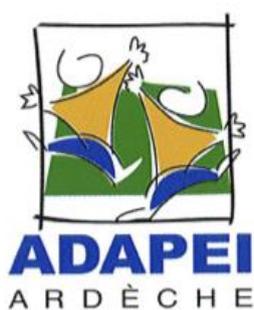
Le repas des aînés organisé par l'équipe municipale, avec le soutien de Maryline Dessemon et de Roger Serpenet membres bénévoles et anciens membres du CCAS, a eu lieu mercredi 5 décembre à la Salle des Fêtes. La joie et la convivialité ont régné autour d'un copieux repas préparé par le Restaurant Traiteur Vincendon de Satillieu.

Repas campagnard

Comme chaque année, le repas du 14 août, organisé par le Comité des fêtes, a attiré un bon nombre de personnes. Celui-ci a été suivi du traditionnel feu d'artifice.



Opération Brioches



Comme chaque année, les habitants de la commune ont ouvert leur porte à la brioche de l'espoir. La somme de 453€ a été récoltée et transmise à l'ADAPEI de l'Ardèche.

L'équipe municipale remercie tous les habitants pour leur générosité et tous les bénévoles qui ont démontré une bonne participation à cette distribution.

ACTUALITES COMMUNALES



ÉTAT CIVIL

Mariage

Tous nos vœux de bonheur à Méryl MOUNIER et Timothée RASO qui se sont mariés en mairie de Vaudevant le 19 mai 2018.

Décès

Célestine AUSTERNAUD veuve PLOYON (17/03/2018), Hélène BOURGEOIS (22/05/2018) et Marcelle GONNARD veuve VIALLET 518/11/2018) nous ont successivement quitté.

L'équipe municipale adresse ses très sincères condoléances et l'expression de sa plus profonde sympathie aux familles qui ont été endeuillées cette année.

INFORMATIONS PRATIQUES

Ouverture de la mairie (en période normale, et hors congés)



Lundi, mardi et vendredi de 8h00 à 11h00

Mercredi sur rendez-vous

☎ 04.75.06.00.88

Site internet : www.vaudevant.fr

Mail : mairie@vaudevant.fr

Permanence des élus chaque 3^{ème} samedi du mois de 09h00 à 11h00

Petit rappel

Les jeunes de moins de 18 ans inscrits dans un club sportif, culturel ou artistique, peuvent bénéficier d'une aide communale individuelle plafonnée à 20 € par an sur présentation d'une attestation d'adhésion à une association sportive, culturelle ou artistique non financée par notre commune.

Vivre ensemble : quelques règles de civisme

Stationnement :

Les règles de stationnement, dans les rues du village ou sur les voies communales, ne sont pas toujours respectées : stationnements gênants sur la voie publique, les accotements, les trottoirs, etc...

Nous vous invitons à bien vouloir respecter les règles de stationnement (art. R 417-10 du Code de la Route) et rappelons que de nombreuses places de stationnement sont disponibles sur le parking de *La Vivance* (à proximité du Restaurant La Récré) et/ou sur le parking du *Jeu de Boules* (en face de l'église).

Les véhicules laissés en stationnement en un même point de la voie publique pendant une durée excédant sept jours consécutifs peuvent être considérés comme en infraction et être passible d'une mise en fourrière et d'une amende.

Sans aller jusqu'à une application stricte de la loi, une prise de conscience de chacun peut certainement conduire à garantir une circulation sans gêne et une meilleure sécurité pour tous.

Il s'agit tout simplement de civisme qui est un principe fondamental de la vie en société.

Déchets sauvages :

Nous vous rappelons que l'aire de collecte des ordures ménagères doit être laissée propre ; les autres déchets et encombrants peuvent être apportés à la déchèterie de Colombier le Vieux.

À compter du 1er janvier 2019, la déchèterie sera ouverte le lundi, mercredi et samedi de 9h à 12h30 et de 14h à 17h30.

Écobuage :

Dorénavant, les autorisations d'écobuage seront délivrées uniquement aux exploitants agricoles et aux exploitants forestiers conformément aux directives préfectorales.

Et gardons en mémoire que les règles sont faites pour être respectées et que leur non-respect peut être sanctionné.

VIE DE LA COMMUNE



Remplacement de la Croix de Sauze

La Croix de Sauze, en bois, a été remplacée par une nouvelle croix en bois réalisée bénévolement par Monsieur Clément BERT qui l'a installée avec l'aide de Monsieur Bernard BOUCHET ; l'équipe municipale les en remercie chaleureusement.

Commémoration du 11 novembre

Cent années ont passé depuis cette fin de matinée où, ce 11 novembre 1918 à 11 heures, sur le front, les clairons ont sonné le cessez-le-feu. Un conflit de quatre ans et demi s'achevait alors.

En ce jour du 11 novembre, depuis la loi de 2012, nous rendons hommage à l'ensemble des morts pour la France. À ceux tombés lors de la Grande Guerre, lors de la Seconde Guerre mondiale, lors des guerres de décolonisation, à ceux tombés hier et aujourd'hui, lors de nos opérations extérieures partout dans le monde, la Nation reconnaissante rend hommage et perpétue l'indispensable mémoire.

La municipalité remercie les Anciens Combattants et les Sapeurs-Pompiers de Saint Félicien, ainsi que les membres de l'harmonie *Espoir de Saint Victor*, pour leur présence à cette commémoration du centenaire de la fin de la guerre.



ACTUALITÉS INTERCOMMUNALES

Eaux, Assainissement et Eaux usées

La loi Notre impose le transfert de la compétence Eaux, assainissement, eaux usées aux agglomérations à compter du 1^{er} janvier 2020.

Dans ce cadre, une rencontre a eu lieu avec le groupement Cogite-LKA Avocats, mandaté par Arche Agglo, afin d'étudier les modalités de ce transfert.

Assainissement non collectif : Service Public d'Assainissement Non Collectif

La Communauté de Communes du Pays de Saint Félicien avait confié les missions de contrôle du SPANC au syndicat Mixte Ay Ozon, par le biais d'un contrat de service.

Or, ce contrat est arrivé à terme le 28 février 2018.

Arche Agglo effectuant déjà des missions de contrôle du SPANC en régie directe sur le périmètre de l'ex Hermitage Tournonais et ex Herbasse, elle a opté pour une gestion en régie directe de l'ensemble de la compétence SPANC sur tout le territoire de la communauté d'agglomération.

Début juin, une technicienne a rejoint l'équipe du SPANC d'Arche Agglo pour réaliser ces missions de contrôle sur les communes du Pays de Saint Félicien. Il s'agit de Mélissa Fragnière, basée dans les locaux d'Arche Agglo à Saint Félicien. Pour tous renseignements vous pouvez la contacter au 04.26.78.78.78.

Collecte des Ordures Ménagères et Tri sélectif

Lors de notre précédente édition, nous vous avons fait part du souhait d'Arche Agglo de procéder à une harmonisation des modes de collecte des ordures ménagères sur l'ensemble des 41 communes qui la composent.

Au cours de l'année 2019, notre commune sera concernée par cette phase de déploiement du nouveau mode de collecte, remplaçant l'ensemble des bacs à roulettes par des conteneurs semi-enterrés.

L'implantation de quatre conteneurs semi-enterrés répartis sur deux aires de collecte différentes, remplacera l'ensemble des bacs à roulettes.



L'aire de collecte existante au village sera maintenue, deux nouveaux conteneurs semi-enterrés y seront implantés (en remplacement des anciens bacs roulants, aujourd'hui vieillissants).

Aussi, afin de faciliter la collecte et d'encourager le tri, une deuxième aire de collecte sera créée à proximité de *La Croix de Saint-Roch* sur le terre-plein situé avant le chemin des Blaches (à droite en direction de Satillieu). Deux nouveaux conteneurs semi-



enterrés y seront implantés, accompagnés de colonnes de tri aériennes.

Projet de sentier

La conception d'un parcours d'interprétation Diens *la pias de Marie Mourier* est toujours d'actualité.

Le processus de ce projet a été repris par Arche Agglo, suite à la fusion des intercommunalités au 1^{er} janvier 2017.

Il vise à développer une offre touristique innovante sur notre commune, en s'appuyant sur la mise en place d'un sentier ludique et pédagogique, au départ du centre bourg.

Le coût estimatif de ce projet s'élève à 37 100 € HT.

Un financement à hauteur de 50 % a été validé fin septembre, par Leader Ardèche Verte.

Arche Agglo sollicite actuellement d'autres financements avant de valider la réalisation de ce projet.

Souhaitons qu'il puisse être opérationnel pour l'été 2019 !!!

